

CHRONIQUE AGRICOLE, AOUT 1860.

SOMMAIRE.—Extrait des Procès Verbaux de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.—L'Exposition Provinciale Agricole de Québec.—L'Exposition Industrielle de Montréal.—Liste des prix accordés—Les Travaux du Mois—Les Récoltes.—Moyen simple et facile de doubler la quantité de fumier avec le même nombre d'animaux.—Revue Commerciale.

—0—

EXTRAIT DES PROCÈS VERBAUX. DES SÉANCES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA

SÉANCE DU 17 AOUT.—PRÉSIDENTICE DE M. TURGON.

M. le président déclare la séance ouverte avec la présence des membres suivants :

- M. DE BLOIS, (de Québec), Vice-Président, agriculteur propriétaire.
- M. DOSTALER, (de Berthier), agriculteur propriétaire.
- M. CASGRAIN, (de Pl-et), agriculteur propriétaire, Président de la Société d'Agriculture du Comté.
- M. YULK, (de Chambly), agriculteur propriétaire, et Président de la Société d'Agriculture du Comté.
- M. LAPORTE, Président de l'Association Agricole du Bas-Canada, agriculteur propriétaire.
- M. DUMAIS, professeur à l'École d'Agriculture de Ste. Anne.
- M. OSSAYE, professeur d'agriculture à l'École Normale Jacques-Cartier.

La correspondance au sujet de l'ajournement de l'exposition provinciale agricole de Québec est mise devant la chambre. Elle se compose des pièces suivantes :

1o. Deux lettres du comité local de l'exposition de Québec, et de la société d'agriculture de la cité de Québec, demandant l'ajournement de l'exposition à la dernière semaine de septembre. Demandes auxquelles il est fait droit et la chambre fixe les 26, 27 et 28, mercredi, jeudi et vendredi de la dernière semaine du mois de septembre prochain, pour la tenue de l'exposition provinciale agricole de Québec.

2o. Une lettre datée du 31 juillet, et adressée au secrétaire de la société d'agriculture du comté de Québec, est déclarée non autorisée par cette Chambre et de nul effet.

3o. Une lettre du contracteur pour les constructions de Québec, annonçant qu'elles sont terminées et demandant qu'elles soient acceptées par la Chambre.

La liste des prix à offrir à la prochaine exposition est ensuite prise en considération, et il est résolu que l'exposition prochaine n'étant plus une exposition extraordinaire à l'occasion de la visite du Prince de Galles, la liste des prix offerts, soit la même qu'adoptée pour les expositions provinciales agricoles précédentes, avec les additions toutefois que fera le comité chargé de sa révision, sur